

TABLEAU DES REVENUS PROVENANT DES FRAIS PERÇUS AUPRÈS DES PARENTS – en vigueur le 2 avril 2023

Établissements subventionnés sans but lucratif et garderies familiales ou collectives – titulaires de licence classés EJE II ou III

ÂGE DE L'ENFANT	HEURES DE GARDE	FRAIS QUOTIDIENS MAXIMAUX SUBVENTIONNÉS PAR ENFANT	FRAIS ADDITIONNELS QUOTIDIENS MAXIMAUX NON SUBVENTIONNÉS PAR ENFANT	FRAIS QUOTIDIENS MAXIMAUX FACTURÉS AUX PARENTS	SUBVENTION RELATIVE AUX FRAIS RÉDUITS – PAR ENFANT	TOTAL DES FRAIS ASSUMÉS PAR LES PARENTS PAR ENFANT
Enfant en bas âge	moins de 4 heures par jour	4,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	10,00 \$	15,00 \$
	de 4 à 10 heures par jour	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	20,00 \$	30,00 \$
	plus de 10 heures par jour	12,00 \$	3,00 \$	15,00 \$	30,00 \$	45,00 \$
Enfant d'âge préscolaire (maternelle comprise)	moins de 4 heures par jour	4,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	5,40 \$	10,40 \$
	de 4 à 10 heures par jour	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	10,80 \$	20,80 \$
	plus de 10 heures par jour	12,00 \$	3,00 \$	15,00 \$	16,20 \$	31,20 \$
Enfant d'âge scolaire (1 ^{re} année et plus)	jours de classe					
	– 1 période de présence	5,15 \$	1,00 \$	6,15 \$	—	6,15 \$
	– 2 périodes de présence	6,80 \$	1,80 \$	8,60 \$	—	8,60 \$
	– 3 périodes de présence	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	0,30 \$	10,30 \$
	journées pédagogiques et congés scolaires – moins de 4 heures par jour	9,40 \$	1,00 \$	10,40 \$	—	10,40 \$
	journées pédagogiques et congés scolaires – de 4 à 10 heures par jour	18,80 \$	2,00 \$	20,80 \$	—	20,80 \$
	plus de 10 heures par jour	28,20 \$	3,00 \$	31,20 \$	—	31,20 \$

TABLEAU DES REVENUS PROVENANT DES FRAIS PERÇUS AUPRÈS DES PARENTS – en vigueur le 2 avril 2023

Établissements subventionnés sans but lucratif et garderies familiales ou collectives – titulaires de licence classés EJE II ou III

ÂGE DE L'ENFANT	HEURES DE GARDE	FRAIS QUOTIDIENS MAXIMAUX SUBVENTIONNÉS PAR ENFANT	FRAIS ADDITIONNELS QUOTIDIENS MAXIMAUX NON SUBVENTIONNÉS PAR ENFANT	FRAIS QUOTIDIENS MAXIMAUX PAR ENFANT FACTURÉS AUX PARENTS	SUBVENTION RELATIVE AUX FRAIS RÉDUITS – PAR ENFANT	TOTAL DES FRAIS ASSUMÉS PAR LES PARENTS PAR ENFANT
Enfant en bas âge	moins de 4 heures par jour	4,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	6,10 \$	11,10 \$
	de 4 à 10 heures par jour	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	12,20 \$	22,20 \$
	plus de 10 heures par jour	12,00 \$	3,00 \$	15,00 \$	18,30 \$	33,30 \$
Enfant d'âge préscolaire (maternelle comprise)	moins de 4 heures par jour	4,00 \$	1,00 \$	5,00 \$	4,10 \$	9,10 \$
	de 4 à 10 heures par jour	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	8,20 \$	18,20 \$
	plus de 10 heures par jour	12,00 \$	3,00 \$	15,00 \$	12,30 \$	27,30 \$
Enfant d'âge scolaire (1 ^{re} année et plus)	jours de classe					
	– 1 période de présence	5,15 \$	1,00 \$	6,15 \$	—	6,15 \$
	– 2 périodes de présence	6,80 \$	1,80 \$	8,60 \$	—	8,60 \$
	– 3 périodes de présence	8,00 \$	2,00 \$	10,00 \$	0,30 \$	10,30 \$
	journées pédagogiques et congés scolaires – moins de 4 heures par jour	8,10 \$	1,00 \$	9,10 \$	—	9,10 \$
	journées pédagogiques et congés scolaires – de 4 à 10 heures par jour	16,20 \$	2,00 \$	18,20 \$	—	18,20 \$
	plus de 10 heures par jour	24,30 \$	3,00 \$	27,30 \$	—	27,30 \$